

Procès verbal de la séance du conseil municipal

du 27 juin 2018

Etaient présents : M. ROULOT – Mme BOURÉ – M. NEDJAR – M. MPUNGA – Mme MARTINEZ – M. BOURÉ – Mme BOCK – Mme DANGERVILLE – M. ROUZIERE – M. PROD’HOMME – Mme MORDELET – M. GAPTEAU – Mme LE ROUX – Mme TIFI-MAMBI – M. JUMEL – Mme THIBOUST – M. CARNEAUX – M. MAILLARD – M. BOUTRY – Mme SAINT-AMAUX – Mme COUTURIER – M. SAINT-AMAUX – M. CHALLANDE – M. MAISONNEUVE – M. OLIVEIRA – Mme DORÉ – M. BRAMS – Mme SIBAUD.

Etaient excusés et ont donné procuration : Mme MACKOWIAK à M. NEDJAR – M. RUBANY à M. PROD’HOMME – M. BA à M. MPUNGA – Mme CORDIER à M. MAILLARD.

Etait absente : Mme VERDIERE.

Secrétaire de séance : M Stephen Gapteau

Adoption procès-verbal du conseil du 24/05/2018 :

M Challande demande que soit précisé :

Page 2 : concernant le décès de M Sibaud, qu’il regrette de ne pas avoir été informé par le Maire.

Page 4 : concernant les tarifs des services municipaux, il précise que la connaissance du coût réel d’un service permet d’éclairer la décision politique.

Vote : Pour : 25 Abstention : 7

Décisions du Maire :

72 : M Brams demande des précisions sur la convention avec « Fluicity »

M Bouré indique que ce montant correspond à la seconde année de fonctionnement, une année seule ne permettant pas d’avoir une analyse suffisante de la pertinence du dispositif.

M Maillard demande si les élus pourront disposer du bilan intermédiaire ?

M Bouré indique qu’un premier bilan est en cours de finalisation et précise que ce dispositif n’a pas généré de dépenses nouvelles, la ville n’ayant pas renouvelé les journaux lumineux qui étaient obsolètes.

M Challande demande si le bilan qui sera transmis sera un bilan provisoire ou définitif.

76 : M Brams demande pourquoi cette dépense ne relève pas de la CU ?

M Nedjar répond qu’il s’agit de l’enlèvement et du traitement des déchets propres à la ville.

80 : M Brams demande la nature du litige.

M Nedjar précise qu'il s'agit d'un litige avec Bécarré concernant la découverte de déchets sur le site lors des travaux portant sur un montant de 72 000€

81 : Mme Bouré indique qu'à la rentrée une information détaillée sur la ventilation de cette recette par action sera présentée.

➤ Rapporteur : M. Roulot, Maire

Cabinet du Maire :

- Motion contre la fermeture des CIO (Centre d'Information et d'Orientation) **54/2018**

M Maillard fait part de son opposition à la fermeture des CIO et au transfert de la mission d'orientation aux Régions et dénonce en parallèle l'émergence de structures privées sur ce champ. Son groupe propose que le corps de la motion soit plus offensif.

M Brams souligne la violence faite aux personnels de ces structures qui après être passé de conseiller d'orientation psychologue à psychologue voit aujourd'hui leur lieu de travail fermé. Il partage le contenu de la motion mais souhaite préciser qu'il ne demande pas le statu quo pour ces services qui ont besoin de s'adapter. Il rappelle que des structures privées existaient antérieurement.

Mme Bouré fait part de son accord pour les modifications proposées par les 2 groupes et précise que le texte proposé est celui transmis par les personnels du CIO de Mantes.

M Challande indique que son groupe ne votera pas cette motion et regrette le préjugé contre les Régions qui feraient moins bien que l'Etat.

Mme Mordelet précise que les régions ont la responsabilité des lycées et que les collègues risquent de se retrouver exclus.

M Brams complète en indiquant que le public des CIO n'est pas que scolaire et rappelle que les régions sont compétentes en matière de formation. Il considère que le projet actuel ne répond pas aux besoins.

Vote : 28 voix pour et 4 refus de vote

Direction des Ressources Humaines :

- Mise en place du Compte Epargne Temps **55/2018**

Mme Couturier observe que la ville n'a pas retenu la possibilité de paiement des jours du CET. Elle souligne que cela peut poser problème pour un agent contractuel qui au terme de son contrat pourrait « perdre » ses jours comptabilisés, le trésor public refusant alors le versement.

M Challande indique que dans le privé, le solde de tout compte permet de résoudre ce genre de situation. Il demande la différence entre agent à temps partiel et emploi non complet.

Concernant les contractuels, il est indiqué que ce cas de figure est peu probable et qu'il est possible de payer des jours de congés.

Un agent à temps partiel occupe un poste à temps plein et effectue à sa demande un temps partiel. Un emploi à temps non complet est un poste de travail qui correspond à une quotité inférieure au temps complet.

Vote : unanimité

Mme Couturier demande à disposer d'un tableau actualisé des effectifs. Il est indiqué que le conseil devra délibérer cet automne sur un tableau détaillé, celui annexé au budget n'étant à terme plus suffisant pour le Trésor Public.

- Avancements de grades 2018 suppression d'emplois **56/2018**

Vote : 28 voix pour et 4 voix contre

- Avancements de grades 2018 création d'emplois **57/2018**

Vote : 28 voix pour et 4 voix contre

➤ Rapporteur : M. Nedjar, adjoint au Maire :

Direction des Services Techniques :

- Demande de subvention dans le cadre de la DSIPL 2018 **58/2018**

Vote : unanimité

- Bilan foncier 2017 **59/2018**

Il est nécessaire de corriger la délibération pour indiquer que le vote porte sur le fait de prendre acte du porter à connaissance de ce bilan.

Vote : 32 conseillers prennent acte

- Acquisition d'un terrain en Berges de Seine – parcelle AH 215 **60/2018**

M Maillard demande des informations sur le dépôt de terre réalisé sur ce secteur.

M Nedjar précise qu'il s'agit d'une parcelle achetée par des personnes appartenant à la communauté des gens du voyage. Un premier dépôt de PC en vue de construire un restaurant (seule autorisé en PPRI) qui ressemblait beaucoup à une maison a été refusé. Une demande de pose de clôture vient d'être déposée, elle sera également refusée.

La ville a demandé à réserver ce secteur dans le futur PLUi pour une zone de loisirs. Face au dépôt, des constats ont été effectués et le procureur saisi. Des blocs de pierre ont été posés pour bloquer les accès.

M Challande rappelle le mauvais état du chemin de halage.

M Nedjar indique que des réflexions sont en cours, qu'un travail avec la CU est nécessaire et que cela peut s'inscrire dans la voie en cours de développement entre Paris et la Normandie.

Vote : unanimité

- Acquisition d'un terrain sur l'Ile de Limay – parcelle BL 57 **61/2018**

Vote : unanimité

- Sente des Capucins – acquisitions amiables de terrains

62/2018

M Challande demande quelle sera la largeur de la voie

M Nedjar indique qu'il n'y aura pas d'élargissement.

Mme Sibaud demande si un projet immobilier est envisagé sur les parcelles « Mousset »

M Nedjar répond qu'un opérateur est en discussion avec les propriétaires pour un projet global afin de ne pas avoir de parcelles enclavées. Il s'agit d'un beau terrain mais en pente. Un accord est proche, mais une situation de tutelle retarde les choses.

Vote : unanimité

➤ Rapporteur : M. Bouré, adjoint au Maire :

Direction des Affaires Culturelles :

- Règlement relatif à l'enseignement de la danse

63/2018

Mme Sibaud demande si un gardien est présent à « Mandela »

Il est indiqué qu'effectivement il y a toujours un agent, l'équipement fonctionne avec « Delaune ».

Vote : unanimité

➤ Rapporteur : Mme Dangerville, adjointe au Maire :

Direction Sport et Vie Associative :

- Complément taxes et redevances

64/2018

M Maisonneuve demande si le prix proposé a un lien avec le coût de mise à disposition de l'équipement et si les Limayens pourront bénéficier d'un tarif préférentiel lorsqu'une association présente un spectacle.

Mme Dangerville précise qu'il s'agit d'un nouveau tarif intermédiaire par rapport aux tarifs votés lors du dernier conseil. Sur la question du tarif préférentiel, s'agissant d'associations cela est vu au cas par cas.

M le Maire explique que la ville est confrontée à des demandes croissantes d'associations depuis la fermeture du CAC Brassens.

Mme Bouré rappelle que les activités « ville » restent prioritaires et que le coût n'a pas de rapport avec le coût d'une salle privée, il s'agit d'aider le tissu associatif.

M Boutry considère que les associations présentent au CAC Brassens subissent une double peine et demande quelle priorité entre les associations de Limay et les extérieurs.

Mme Dangerville répond que les associations de Limay restent prioritaires.

M Bouré indique que les demandes émanent d'associations qui louaient des salles au CAC et non celle qui étaient hébergées.

M Brams souhaite que la gratuité puisse être accordée lorsque le sens de l'action le justifie.

Vote : 28 voix pour et 4 voix contre

☞ **Rapporteur : M. Rouzière, adjoint au Maire :**

Direction financière :

- Décision modificative n° 1 – Budget Ville

65/2018

M Challande demande ce que signifie « en capsulage » et indique que son groupe votera contre cette décision modificative.

M Nedjar répond qu'il s'agit de recouvrir un sol existant.

Mme Saint-Amaux demande les raisons qui amènent la pose de visiophone dans les écoles et indique qu'avoir des sonnettes en bon état de fonctionnement ce serait déjà bien (cas de Buisson maternelle). Son groupe votera contre cette DM.

Mme Bouré indique qu'il s'agit d'une demande récurrente des écoles, notamment renforcée avec les prescriptions liées au plan Vigipirate. Une grande école a été retenue et on verra si on étend aux autres écoles.

M Nedjar précise que le coût peut être important car il comprend les raccordements, la sécurité est une motivation à prendre en compte.

M Brams indique que pour Buisson la distance entre le portail et le bureau justifie cette installation.

Mme Saint-Amaux considère que le choix de Bois aux Moines aurait été préférable, la directrice n'étant pas déchargée complètement.

Vote : 20 voix pour, 10 voix contre et 2 abstentions

- Régularisation des attributions de compensation 2016

66/2018

M Challande indique que ce montant ne figure donc pas au compte administratif 2016.

Vote : 22 voix pour et 10 voix contre

QUESTIONS DIVERSES

Le Groupe Construisons Limay Autrement a adressé 5 questions par écrit :

1 – Problème de stationnement sur les bords de Seine au niveau de la résidence Corot.

Mme Martinez indique qu'elle a rencontré le bailleur Soval, la veille qui a posé une barrière d'accès au parking et loue les places 10€ par mois. A ce jour il reste 2 places non louées. Le sous-sol est lui loué à 47%, la ville a demandé à ce que le montant de 35€ puisse être revu à la baisse pour favoriser la location.

Mme Couturier considère que l'évolution du PLU et les futures constructions vont aggraver une situation tendue.

Mme Doré s'inquiète du nombre de voitures stationnées sur les trottoirs rendant le déplacement des piétons difficile.

2 – Plan « mercredi »

Mme Bouré indique que nos actions vont permettre de s'inscrire dans ce dispositif, l'aide serait de l'ordre de 32 000€, la ville déposera un dossier.

Mme Saint-Amaux demande des explications suite à la réunion sur le PEL où il a été indiqué une révision des tarifs du CLSH.

Mme Bouré précise qu'elle a indiqué qu'une réflexion serait engagée sur les tarifs notamment les écarts entre les minimas et les maximas. De même, le CIS a des tarifs bas par rapport à d'autres activités de la ville.

3 – Projet du centre-ville : M Nedjar indique que le projet avance normalement et qu'actuellement on finalise les plans masse qui serviront de base à la concertation. Une étude stationnement a été réalisée pour traiter au mieux cette problématique. Concernant la maîtrise foncière, chaque propriétaire a reçu une proposition chiffrée et qu'en cas de nécessité, une DUP sera conduite. Dès à présent, la ville examine des possibilités d'utilisation pour la maison blanche et les locaux que la BNP va libérer.

4 – Projet Village :

M Nedjar indique que le projet de désenclavement doit être conduit au 1^{er} semestre 2019. Pour la partie démolie, le bailleur attend le concours de l'ANRU, les familles seront accompagnées. Le Maire indique que l'Etat « traîne » et que nous espérons finaliser la maquette financière avec l'ANRU fin 2018. Le département a débloqué des fonds (30 000 000€, fond Amorce) pour anticiper certains projets.

5 – Dunlopillo :

M le Maire indique que l'entreprise a annoncé la construction d'une nouvelle usine pour 20 000 000€ et en parallèle, elle supprime 61 emplois d'agents formés. Pour les locaux de Limay, il faudra travailler à rechercher une activité économique sur le site.

M Saint-Amaux indique qu'une promesse d'un fonds d'investissement, reste une promesse. Il considère que Limay et les salariés sont les « dindons de la farce ». Le bâtiment adapté à la logistique va être en concurrence avec le port. Il note avec tristesse plusieurs autres fermetures : BNP, Bricomarché.

M Challande précise que les terrains Dunlopillo de Mantes sont la propriété du département (via l'EPFidf).

Autres questions :

M Challande regrette ne pas avoir eu de suite à sa proposition de collecte de lunettes dans les écoles.

Mme Saint-Amaux demande si le food truck sur la place des fêtes qui s'étend (barnum) a été autorisé et s'il paie la redevance d'occupation.

M le Maire indique qu'il a été effectivement autorisé pour la période de la coupe du monde et qu'il bénéficie d'une gratuité s'agissant d'un projet d'insertion d'un jeune Limayen du quartier « gare ».

M Maillard demande le report de la date de communication de la prochaine tribune demandé pour le 13 juillet.

M Denis Bouré indique que le journal sortira début septembre et que cette date avait été donnée en raison des congés du mois d'août. Mais il est possible de communiquer les tribunes fin août.

➤ **Séance à huis clos :**

Direction financière :

- Admission en non-valeur sur le Budget Ville 2018

67/2018

Vote : unanimité

Fin de la séance à 23h29.

Le prochain conseil municipal est prévu le **mercredi 26 septembre 2018.**